



Métropole
du Grand Paris



SEINE GRANDS LACS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

*Communiqué de presse
Paris, le 14 décembre 2018*

Le projet de casier pilote de « La Bassée » : réduire les effets d'une crue centennale tout en valorisant un écosystème exceptionnel

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Béatrice Abollivier, préfète de Seine-et-Marne ont réuni vendredi 14 décembre 2018, les élus, les représentants du monde agricole et les associations environnementales pour faire le point sur le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, et présenter l'avancée du projet de casier pilote de « La Bassée ».

Le projet de casier pilote de La Bassée

Le projet d'aménagement de casiers écrêteurs de crue dit « casiers de La Bassée », porté techniquement par l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB SGL), vise à réduire les conséquences des inondations par débordement de la Seine, en aval de la confluence Seine-Yonne et en particulier dans l'agglomération parisienne. L'aménagement de la Bassée doit également restaurer des capacités d'expansion des crues de la Seine, restreintes au fil du temps, et les zones humides associées au fleuve qui sont reconnues au niveau européen (Natura 2000) en raison de leur intérêt écologique majeur.

Le projet de casier pilote de « La Bassée » consiste à stocker ponctuellement un volume de 10 millions de mètres cubes en réalisant un des 10 espaces endigués prévus dans le projet global, pour un gain annoncé de 5 cm sur la ligne d'eau à Paris.

Le conseil d'administration de l'EPTB SGL a décidé le 14 juin 2012, d'engager dans un premier temps la construction d'un casier pilote, permettant de valider la



pertinence de l'ouvrage dans sa globalité. En avril dernier, la Métropole du Grand Paris, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, a passé une convention avec l'EPTB SGL pour financer les études et de premières acquisitions foncières, permettant de lancer le projet de casier pilote de « La Bassée ».

Le préfet a rappelé : « La réalisation du casier pilote, première étape du dispositif complet d'écrêtage des crues, va permettre d'atténuer considérablement les effets catastrophiques des inondations pour des milliers de franciliens, d'entreprises et de biens publics. Je me

réjouis de l'engagement de tous pour concrétiser rapidement ce projet si utile pour notre région. »

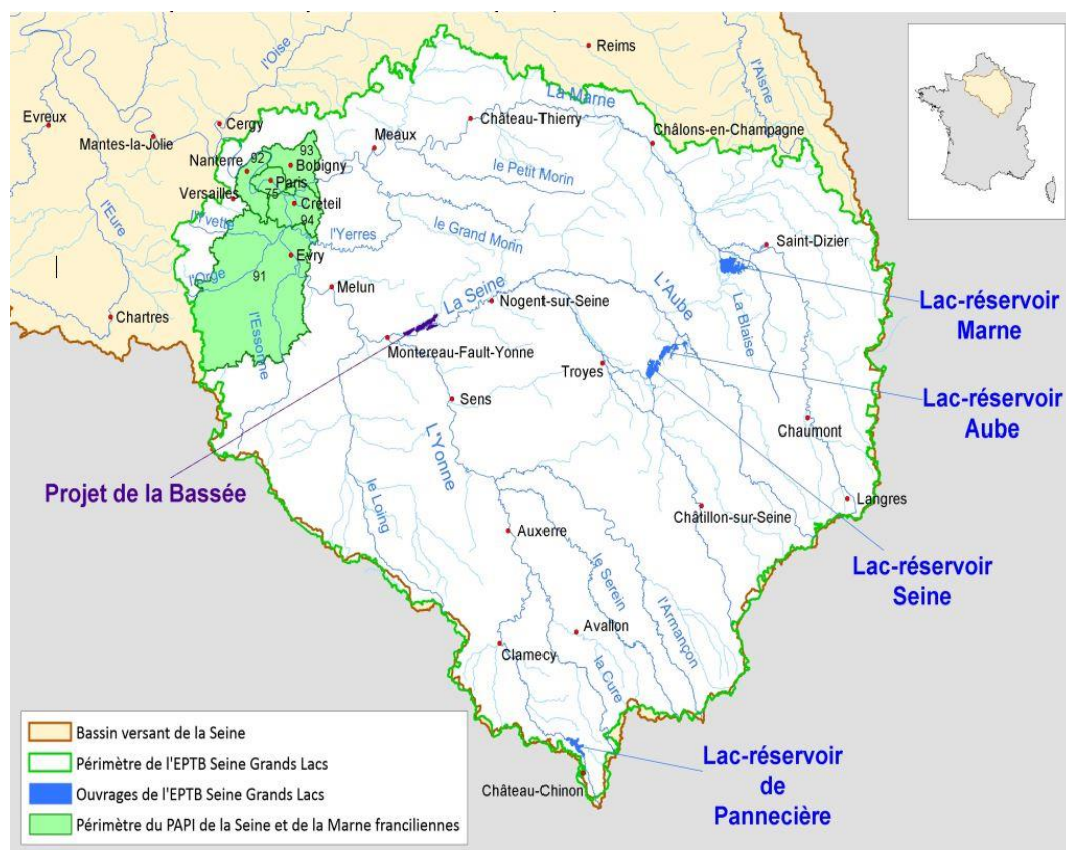
Pour Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, « la Métropole des maires du Grand Paris a une responsabilité particulière en matière de GEMAPI et s'engage, aux côtés des collectivités riveraines de la Bassée avec l'Etat et avec Seine Grands Lacs pour la réussite collective de ce projet. »

Le calendrier prévisionnel

Le préfet a présenté aux acteurs les prochaines étapes du projet. Suite au choix du casier pilote, l'EPTB SLG poursuit les études préalables nécessaires à l'engagement des travaux. La fin des études en cours et la validation du projet par la Métropole du Grand Paris et l'EPTB SLG doivent intervenir courant 2019. L'EPTB SLG doit déposer le dossier à la Commission Mixte Inondation (CMI) en novembre 2019, pour une instruction du dossier par les services de l'État d'une durée de 5 mois.

Une enquête publique pilotée par la préfecture de la Seine-et-Marne sera menée en juin 2020 pour une durée de 3 mois. La préfecture de la Seine-et-Marne entamera ensuite des procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'autorisation relative au dossier « loi sur l'eau » qui se termineront fin 2020. Un délai minimum de 11 mois est prévu entre l'obtention de la DUP et l'arrêté de cessibilité et la libération des emprises du terrain sur lequel la future construction est envisagée.

Le dossier doit ensuite passer en CMI début 2021, pour permettre les travaux préparatoires de fouilles et de défrichage dans la foulée. **Les travaux du casier pilote de « La Bassée » démarreront en 2022 pour être finalisé fin 2023.**



Un projet ambitieux pour prévenir les inondations sur la Seine

La genèse du projet remonte à la crue de 1982. La protection de Paris contre les crues est actuellement assurée par 4 lacs réservoirs exploités par l'EPTB SLG dans les départements de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne.

Ce projet se compose de 10 espaces endigués délimités par 58 km de digues, alimentés par 7 stations de pompage d'une capacité totale de 230 m³/s et permettant de retenir un volume de 55 millions de m³ pour gain estimé de 60 cm sur la ligne d'eau à Paris. Le montant des travaux est estimé à 600 millions d'euros.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Métropole du Grand Paris

Maria BREIDY - Directrice de la communication - 01 82 28 78 00 –
maria.breidy@metropolegrandparis.fr

www.metropolegrandparis.fr  @GrandParisMGP

Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs

Jean-François MAGNIEN -

01 44 75 29 08 / communication@seinegrandslacs.fr

<http://www.seinegrandslacs.fr>